

Camp (Richard L.) The Papal Ideology of Social Reform. A Study in Historical Development (1878- 1967)

Poulat Emile

Archives des sciences sociales des religions, Année 1969, Volume 28, Numéro 1

p. 183 - 183

[Voir l'article en ligne](#)

Page 183 de cet article

Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

sacerdoce, le célibat ecclésiastique... Sur ce dernier point (p. 176 et ss.) le décret *Presbyterorum Ordinis*, adopté par Vatican II, fait l'objet de réserves qui pour être respectueuses n'en sont pas moins formelles : « Pour quantité de raisons la thèse de l'affinité interne entre le ministère ecclésial et l'état de vie du célibat semble indémontrable » (p. 185). L'Introduction convie les théologiens à puiser dans les travaux des psychologues et des sociologues (p. 12).

H. D.

162 CADIER (Jean).
Calvin. Paris, P.U.F., 1966, 162 p. (Coll. Mythes et Religions, 58).

Ce petit livre n'apprendra rien à ceux qui connaissent déjà Calvin, mais il a le grand mérite d'être alerte et bien écrit et de faire excellemment le point de nos connaissances calviniennes. Moins brillant mais plus solide, il rendra peut-être plus de services que le petit livre d'A.M. Schmidt. Sans doute la pensée économique et sociale de Calvin a-t-elle été un peu négligée au profit de sa théologie et de sa pédagogie. Néanmoins c'est une solide introduction à la pensée calvinienne, une des meilleures que nous connaissions. L'orientation bibliographique est sommaire mais utile.

F.G. D.

163 CAMP (Richard L.).
The Papal Ideology of Social Reform. A Study in Historical Development (1878-1967). Leyde, Brill, 1969, VIII-180 p.

Version remaniée d'une dissertation doctorale de l'Université de Columbia par un auteur sympathique au projet pontifical de réforme sociale, mais étranger au catholicisme romain. L'étude est cursive, sans érudition alourdisante, mais généralement avertie et dominant bien son sujet. La bibliographie, en revanche, trahit une certaine inexpérience. En réaction contre les apologistes catholiques qui insistent sur la continuité doctrinale des pontificats, hors de toute perspective historique, l'A. a mis l'accent sur les aspects de changement en fonction des situations nouvelles auxquelles chaque pape a dû faire face de Léon XIII à Paul VI. De là une présentation par règne successif, qui se justifie aisément mais dont il est moins aisé de dégager avec justesse l'idée directrice originale pour chacun des thèmes abordés. Ceux-ci sont au nombre de six : le développement de la conscience sociale au Vatican, les fondements chrétiens de l'ordre social, les erreurs des mouvements subversifs,

les rapports du travail et du capital, l'action pour la mise en pratique du programme papal, le rôle social de l'Etat. Un dernier chapitre — 8 pages — formule clairement les trois dimensions qu'exige toute étude de la doctrine sociale catholique : son évolution, son apport, son impact ; ou, si l'on préfère : sa formation progressive, son originalité distinctive, son efficacité historique.

On regrettera que l'A. ait à son tour repris l'indéracinable schéma binaire opposant libéralisme moderne et traditionalisme conservateur. Si, depuis Jean XXIII, nous sommes entrés dans « l'âge du renouveau de l'Eglise », jusqu'à Léon XIII nous sommes enfermés dans « l'âge de la négation » que symbolise le *Syllabus* de Pie IX : « Il incluait dans sa condamnation la presque totalité des principes de base de la démocratie moderne et libérale... A la mort de Pie IX en 1878, Rome et l'Eglise semblaient en guerre contre presque chaque aspect de l'époque moderne » (p. 8-9). Mais ne doit-on pas en dire autant du socialisme et du communisme ? On se condamne non à schématiser, mais à ne rien comprendre si l'on ne perçoit pas que le combat est, en réalité, triangulaire, et que les stratégies, dès lors, vont se trouver profondément marquées par l'évolution du rapport des forces en action.

E. P.

164 CARDASCIA (Guillaume).
Les Lois assyriennes. Introduction, traduction, commentaire. Paris, Ed. du Cerf, 1969, 359 p. (Coll. Littératures anciennes du Proche-Orient).

Ces « Lois assyriennes » constituent, après le Code d'Hammurabi, le texte législatif le plus important de la Mésopotamie ancienne. Elles sont connues par 14 tablettes, plus ou moins fragmentaires, découvertes à Assur par les fouilleurs allemands entre 1903 et 1914. Elles ont déjà été publiées en français par le P. Scheil en 1921, en anglais par G. Driver et J.C. Miles en 1935. Depuis ces deux ouvrages, cinq autres fragments ont été publiés, ce qui donnait l'occasion d'une nouvelle édition, plus complète et tenant compte des travaux les plus récents. C'est ce qu'a réalisé, d'excellente manière, G. Cardascia, professeur à la Faculté de droit de Paris, qui doit à sa double compétence de juriste et d'assyriologue la possibilité de réaliser un tel travail.

Le présent volume ne concerne pas seulement les spécialistes de l'une ou l'autre science. Il présente pour le public cultivé un intérêt de premier ordre. Ces « lois assyriennes »